Ordre de service d'inspection

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'alimentation **Service de l'alimentation** **Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments** **Bureau des établissements d'abattage et de découpe** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Instruction technique** **DGAL/SDSSA/2018-548** **23/07/2018**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes :

Objet : Harmonisation de l'inspection sanitaire en abattoir d'animaux de boucherie. Neurofibrome ou Schwannome

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DD(CS)PP

Résumé : Cette instruction rappelle la nécessité d'une position harmonisée des services vétérinaires d'inspection en abattoir d'animaux de boucherie en présence de lésions de schwannome. Son annexe décrit les lésions pouvant être observées et la conduite à tenir en présence de tumeurs.

Textes de référence :- Règlement (CE) n°854/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine
- Note de service DGAL/SDSSA/N2013-8180 du 6 novembre 2013 Liste de référence caractérisant les lésions et autres non-conformités nécessitant une saisie vétérinaire en abattoir

Je vous rappelle, par la présente instruction, la conduite à tenir en abattoir en cas de lésions de schwannome.

Une précédente note, abrogée car basée sur une référence réglementaire caduque, détaillait les conditions d'une inspection harmonisée sur ce thème. Rédigés par le groupe d'harmonisation de l'inspection en abattoirs des régions Midi-Pyrénées et Limousin, avec l'appui des écoles nationales vétérinaires, les éléments de cette note ont depuis été repris dans une fiche réflexe mise à la disposition des services vétérinaires d'inspection en abattoir sur le site intranet du ministère. Depuis l'abrogation de la note, aucun élément supplémentaire ne permet de modifier ces dispositions.

Toutefois, dans l'objectif de prévenir toute distorsion entre les taux de saisie d'un abattoir à l'autre, je rappelle aux services la nécessité de bien réaliser ces contrôles et d'appliquer la conduite à tenir en présence de lésions de schwannome décrite dans cette fiche.

La fiche réflexe relative à la conduite à tenir en cas de découverte de lésions de schwannome est consultable à l'adresse ci-dessous et est reprise en annexe.

Page du site :
http://intranet.national.agri/Guides-divers-et-fiches-reflexe

Lien direct :
http://intranet.national.agri/IMG/pdf/20171116_fiche_reflexe_schwannome_cle8589ee.pdf

Vous voudrez bien me faire part de toute difficulté d'application de cette instruction.

Le directeur général adjoint de l'alimentation
Chef du service de la gouvernance et de l'international
CVO
Loïc EVAIN

ANNEXE

Conduite à tenir en cas de découverte de lésions de SCHWANNOME

DÉFINITION

Le schwannome (appelé aussi neurofibrome) est une prolifération tumorale schwannienne ou mixte (schwannienne et conjonctive) des nerfs. Le schwannome peut être bénin ou malin. Lorsqu'il est malin, on ne trouve jamais de métastases dans les nœuds lymphatiques.

DESCRIPTION

On le rencontre surtout chez les bovins adultes, mais on peut le trouver dans toutes les espèces. Les tumeurs sont principalement localisées :

- Sur les nerfs intercostaux, le long du bord postérieur des côtes. Les lésions peuvent être de la taille d'une tête d'épingle à plusieurs centimètres de diamètre. La tumeur peut refouler les structures de voisinage (déformation du tissu osseux par ostéolyse). On peut rencontrer une volumineuse tumeur, à la sortie des nerfs rachidiens, dans l'entrée de la poitrine, sous les premières vertèbres thoraciques ;
- Sur le plexus cardiaque (ne pas confondre avec une lésion de leucose) ;
- Dans le plexus brachial : présence d'au moins un schwannome dans le plexus. Lorsque les lésions sont nombreuses le plexus peut apparaître comme augmenté de volume, bosselé, avec l'apparence d'un rhizome.
- Dans le plexus lombosacré, de manière exceptionnelle.

A la coupe, la tumeur a un aspect gélatineux, homogène, beige à grise, parfois plus ferme. Elle est toujours bien encapsulée. Lorsque la tumeur est volumineuse, le centre peut être nécrotique.



Lésions de Schwannome sur les nerfs intercostaux

DÉCISION

La saisie partielle est généralement prononcée car il s'agit d'une tumeur habituellement bénigne sauf dans les cas de localisations sur les parties avant et arrière. On ne fait pas d'épluchage.

En cas de présence de tumeurs sur les nerfs intercostaux ou sous les vertèbres thoraciques :
Faire le lever de l'épaule pour rechercher une lésion sur le plexus brachial et vérifier le quart arrière et le plexus sacré.

- Si le plexus brachial n'est pas atteint : saisie partielle du plat de côtes.
  La saisie du plat de côtes peut être partielle : l'espace intercostal suivant celui de la dernière lésion de schwannome détectée vers l'arrière de l'animal constitue la limite postérieure de la saisie.
- Si le plexus brachial est atteint : saisie partielle du 1/4 avant.
  La saisie du plat de côtes peut être partielle : l'espace intercostal suivant celui de la dernière lésion de schwannome détectée vers l'arrière de l'animal constitue la limite postérieure de la saisie.
- Si le plexus sacré est atteint : saisie totale.

En cas de présence de tumeurs uniquement sur le plexus cardiaque :

- Saisie de la fressure (cœur, poumon, médiastin) ET vérifier les autres localisations pour chaque demi-carcasse.

MOTIF DE SAISIE

SCHWANNOME (code 108)

DEVENIR DES VIANDES SAISIES

SPAN de catégorie II.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

Schwannome : Règlement (CE) 854/2004 du 29 avril 2004 Annexe I Section II Chapitre V - § 1 alinéa p) Les viandes [...] si elles présentent des altérations physiopathologiques, des anomalies de consistance, [...],des anomalies organoleptiques […]

Note de service DGAL/SDSSA/N2013-8180 du 06/11/2013 Liste de référence caractérisant les lésions et autres non-conformités nécessitant une saisie vétérinaire en abattoir.